

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 51 du 14 décembre 2017**

**PARTIE TEMPORAIRE**  
Armée de l'air

Texte 18

**CIRCULAIRE N° 1236/ARM/DRH-AA/SDEF/BAF/DESC**

portant sur les épreuves relatives à la formation militaire de base des militaires du rang et sous-officiers de la réserve opérationnelle pour l'année 2018.

*Du 20 novembre 2017*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR : *sous-direction « emploi, formation » ; bureau « activités, formation » ; division « examens, sélections et concours ».*

**CIRCULAIRE N° 1236/ARM/DRH-AA/SDEF/BAF/DESC portant sur les épreuves relatives à la formation militaire de base des militaires du rang et sous-officiers de la réserve opérationnelle pour l'année 2018.**

*Du 20 novembre 2017*

NOR A R M L 1 7 5 2 3 3 0 C

---

*Références :*

Code de la défense.

Instruction n° 510/DEF/EMAA/GMG/DRAA/CDT du 27 août 2007 (n.i. BO).

Instruction n° 2802/DEF/DC-SCA/SD\_PERFORMANCE\_SYNTHESE - n° 609/DEF/DRH-AA/SDEF du 16 juin 2016 (BOC n° 37 du 11 août 2016, texte 3 ; BOEM 631.1.1, 643.1.1).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Cinq annexes.

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 77/DEF/DRH-AA/DEF/BAF/DESC du 23 janvier 2017 (n.i. BO).

*Référence de publication :* BOC n° 51 du 14 décembre 2017, texte 18.

---

## 1. GÉNÉRALITÉS.

Des épreuves relatives à la formation militaire de base (FMB) des militaires du rang et des sous-officiers de la réserve opérationnelle sont organisées en 2018 par la direction des ressources humaines de l'armée de l'air/sous-direction « emploi, formation »/bureau « activités, formation »/division « examens, sélections et concours » (DRH-AA/SDEF/BAF/DESC).

La présente circulaire précise dans ses différentes annexes les conditions à remplir, le rôle des différents organismes, l'organisation générale des épreuves, la fiche de candidature ainsi que le calendrier des travaux.

Les contrôles de connaissances de la FMB se dérouleront le samedi 3 mars 2018.

## 2. DOCUMENTATION DE PRÉPARATION.

La documentation de préparation relative à ce contrôle est disponible auprès des centres d'instruction et d'information des réserves de l'armée de l'air (CIIRAA) et/ou des bureaux formation (BF).

Elle est également accessible sur le site de la DRH-AA dans l'onglet « Formation examens sélections/Examens, sélections/Personnel de réserve/Sous-officiers et militaires du rang/FMB/Programme ».

## 3. ABROGATION.

La circulaire n° 77/DEF/DRH-AA/DEF/BAF/DESC du 23 janvier 2017 <sup>(1)</sup> portant sur les épreuves relatives à la formation militaire de base des militaires du rang et sous-officiers de la réserve opérationnelle pour l'année

2017 est abrogée.

#### 4. PUBLICATION.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le colonel,  
adjoint au sous-directeur « emploi, formation »,*

Olivier GOUDAL.

---

(1) n.i. BO.

**ANNEXE I.**  
**CONDITIONS DE CANDIDATURE.**

**1. CONDITIONS GÉNÉRALES POUR LE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES DE LA FORMATION MILITAIRE DE BASE DES MILITAIRES DU RANG DE LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE.**

À la date d'inscription, les candidats doivent :

- être détenteurs du certificat d'aptitude à l'emploi de réserviste (CAER) ;
- avoir suivi la totalité de la formation militaire de base des militaires du rang, d'une durée de 10 jours, et dispensée par le CIIRAA.

**2. CONDITIONS GÉNÉRALES POUR LE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES DE LA FORMATION MILITAIRE DE BASE DES SOUS-OFFICIERS DE LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE.**

À la date d'inscription, les candidats doivent :

- être détenteurs du CAER ;
- avoir suivi la totalité de la formation militaire de base des sous-officiers, d'une durée de 15 jours, et dispensée par le CIIRAA.

ANNEXE II.  
**RÔLE DES DIFFÉRENTS ORGANISMES.**

**1. SERVICES ADMINISTRATION DU PERSONNEL DES GROUPEMENTS DE SOUTIEN DES BASES DE DÉFENSE.**

Les groupements de soutien des bases de défense/services administration du personnel (GSBdD/SAP), en relation avec les CIIRAA, sont responsables du recueil des candidatures et de la vérification de l'ensemble des conditions à remplir et de la fiabilisation des données dans le système d'information ressources humaines (SIRH) ORCHESTRA.

**1.1. Recueil des candidatures.**

Les candidats se présentent ou, le cas échéant, contactent le GSBdD/SAP pour exprimer leur volontariat selon le modèle fixé à l'annexe IV., munis du CAER.

**1.2. Transmission des actes de volontariats.**

Les SAP transmettent les fiches de candidature à la DRH-AA/SDEF/BAF/DESC par voie électronique (drhaa-desc-selections-soff-mdre.gestionnaire-rh.fct@intradef.gouv.fr) pour le vendredi 12 janvier 2018.

**1.3. Changement de centre d'examen.**

La procédure de demande de changement de centre d'examen intervient uniquement après la diffusion par la DRH-AA/SDEF/BAF/DESC du message désignant les centres d'examen.

En cas de changement de centre d'examen d'un de leurs candidats, les SAP informent par message le centre « gagnant » avec copie à la DRH-AA/SDEF/BAF/DESC, en précisant :

- l'identité du candidat [numéro identifiant air (NIA), grade, nom, prénom, affectation] ;
- le motif du changement de centre d'examen.

**1.4. Organisation des épreuves écrites.**

Les SAP sont chargés de l'organisation matérielle des épreuves écrites.

Avant le déroulement de chacune de ces épreuves, ils doivent communiquer à la DRH-AA/SDEF/BAF/DESC par voie électronique :

- l'identité du président de la commission de surveillance de l'épreuve ;
- un numéro de téléphone portable sur lequel le président de la commission de surveillance sera joignable pendant l'épreuve.

À l'issue des épreuves écrites, ils établissent le procès-verbal des épreuves écrites et les déclarations de transmission et de réception des cartes test conformément aux modèles de l'instruction de troisième référence.

Ils transmettent par voie électronique le procès-verbal des épreuves écrites signé par le président de la commission de surveillance à la DRH-AA/SDEF/BAF/DESC.

**2. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR/SOUS-DIRECTION « GESTION DES RESSOURCES »/BUREAU « GESTION DE LA RÉSERVE ».**

La sous-direction « gestion des ressources »/bureau « gestion de la réserve » (SDGR/BGR) organise la commission de sélection et procède à la diffusion de la liste des candidats admis sur le site intradef de la

DRH-AA et à sa publication au BOA.

**3. ÉCOLE DE FORMATION DES SOUS-OFFICIERS DE L'ARMÉE DE L'AIR/ESCADRE DE FORMATION/BUREAU « PROSPECTIVES ET ÉVOLUTIONS »/DÉPARTEMENT « TESTS ET EXAMENS ».**

L'école de formation des sous-officiers de l'armée de l'air/escadre de formation/bureau « prospectives et évolutions »/département « tests et examens » (EFSOAA/ESC.FORM/BPE/DTE) de Rochefort est responsable de la mise en place et du suivi des sujets pour chaque centre d'examen ainsi que de l'organisation de la correction des épreuves écrites. Il veillera à la mise en place de cartes test pour les centres d'examen stationnés en outre-mer et à l'étranger.

Il rend compte par voie électronique de l'arrivée des sujets sur les différents centres d'examen à la DRH-AA/SDEF/BAF/DESC.

ANNEXE III.  
**ORGANISATION GÉNÉRALE DES ÉPREUVES.**

Les contrôles de connaissances de la FMB des militaires du rang et des sous-officiers de la réserve opérationnelle se dérouleront le samedi 3 mars 2018 aux horaires suivants :

- pour les militaires du rang de la réserve opérationnelle : de 8 h 30 à 9 h 15 ;
- pour les sous-officiers de la réserve opérationnelle : de 10 h 00 à 11 h 00.

L'organisation matérielle, le déroulement et la surveillance des épreuves relèvent de la responsabilité des commandants des centres d'examen. Les candidats stationnés hors métropole passent l'épreuve aux mêmes horaires en temps universel que la métropole.

**1. NATURE DES ÉPREUVES DU CONTRÔLE DE CONNAISSANCES DE LA FORMATION MILITAIRE DE BASE DES MILITAIRES DU RANG DE LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE.**

Le cursus de formation des militaires du rang de la réserve opérationnelle est décrit dans l'annexe I. de l'instruction de deuxième référence (1).

Cette phase de formation est sanctionnée par un contrôle de connaissances générales et militaires, portant sur vingt questions à choix multiple (QCM) élaborées par le commandement des forces aériennes/brigade aérienne des forces de sécurité et d'intervention (CFA/BAFSI) de Bordeaux, à partir des modules de la formation militaire élémentaire dispensés aux militaires techniciens de l'air (MTA).

**2. NATURE DES ÉPREUVES DU CONTRÔLE DE CONNAISSANCES DE LA FORMATION MILITAIRE DE BASE DES SOUS-OFFICIERS DE LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE.**

Le cursus de formation des sous-officiers de la réserve opérationnelle est décrit dans l'annexe II. de l'instruction de deuxième référence (1).

Cette phase de formation est sanctionnée par un contrôle de connaissances portant sur trente QCM élaborées par l'EFSOAA/ESC.FORM/BPE/DTE de Rochefort à partir des modules de la formation militaire dispensés aux militaires du rang dans le cadre du stage passerelle.

---

(1) n.i. BO.

ANNEXE IV.  
**FICHE DE CANDIDATURE.**



## FICHE DE CANDIDATURE.

Contrôle de connaissances FMB militaires du rang

Contrôle de connaissances FMB sous-officiers

NOM (Patronymique) :

Prénom :

NIA :

Grade :

NID :

Spécialisation :

Formation administrative d'affectation :

Unité :

Date d'obtention du CAER :

Dates de réalisation de la FMB :

Date de fin du contrat d'engagement actuel :

À \_\_\_\_\_, le

Signature du candidat

**ANNEXE V.  
CALENDRIER DES TRAVAUX À RÉALISER.**

	RESPONSABLES.	ACTIONS.	DESTINATAIRES.	DATES D'EXÉCUTION.
1	GSBdD/SAP.	Clôture des inscriptions et transmission des fiches de candidatures.	DRH-AA/SDEF/BAF/DESC.	Vendredi 12 janvier 2018.
2	DRH-AA/SDEF/BAF/DESC.	Mise en ligne de la liste des autorisés à présenter les épreuves.  Désignations des centres d'examen.	GSBdD/SAP.	Lundi 15 janvier 2018.
3	ESC.FORM/BPE/DTE.	Mise en place des sujets.	Centres d'examen.	Lundi 29 janvier 2018.
4	Centres d'examen.	Contrôle de connaissances.	/.	Samedi 3 mars 2018.
5	ESC.FORM/BPE/DTE.	Correction des épreuves.	/.	Du lundi 26 au vendredi 30 mars 2018.
6	DRH-AA/SDEF/BAF/DESC.	Transmission des résultats.	DRH-AA/SDGR/BGR.	À l'issue de la correction.
7	DRH-AA/SDGR/BGR.	Commission de sélection.	/.	Avril 2018.
8	DRH-AA/SDEF/BAF/DESC.	Levée de l'anonymat.	/.	À l'issue de la commission.
9	DRH-AA/SDGR/BGR.	Diffusion des résultats.	Intradef.	